

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

COMMISSION

DES

ANTIQUITÉS ET DES ARTS

(Commission de l'Inventaire des Richesses d'Art)

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

PROCÈS - VERBAUX DES SÉANCES, DU 24 JUILLET 1884
AU 30 AVRIL 1885

NOTICES ET INVENTAIRES PRÉSENTÉS A LA COMMISSION

5^e VOLUME

VERSAILLES

CERF ET FILS, IMPRIMEURS DE LA PRÉFECTURE

59, RUE DUPLESSIS, 59

1885

NOTICE
SUR LA
COMMUNE DE MOUSSY
(CANTON DE MARINES)

Par M. TAVET
Membre de la Commission

La terre de Moussy-le-Perreux appartenait en 1205 à Jean de Gisors.

Le 26 février 1364, Raoul de Basseaumont, dit de Paris, prévôt de Chaumont, et Agnès de Truye, vendent la première partie de la terre de Moussy à Pierre d'Aumont, chevalier chambellan du roi.

Les 13 décembre 1377 et 1^{er} janvier 1378, les exécuteurs testamentaires de Gauthier du Ru vendent la seconde partie de la terre de Moussy au susdit Pierre d'Aumont.

Le 16 août 1524, François de Rouville, grand veneur, et Louise d'Aumont, sa femme, vendent la terre de Moussy à Jean Barjot, avocat.

Le 26 janvier 1710, René Barjot, marquis de Moussy, de Roncé et autres lieux, vend cette terre à Ch. J. François Hénault, président au Parlement de Paris et membre de l'Académie française.

Le 18 février 1738, le président Hénault vend Moussy au sieur du Quesnoy, intendant de la généralité de Montauban.

Par lettres patentes du 2 juin 1740, il est ordonné que Moussy sera à l'avenir dénommé Moussy du Quesnoy.

Tous ces détails sont extraits de l'inventaire de tous les anciens titres, terriers, aveux, dénombrements, déclarations, arpentages, bornages, transactions, papiers et renseignements de la terre, seigneurie, haute, moyenne et basse justice de Moussy du Quesnoy, clos en 1745.

Manuscrit in-folio de 775 pages dressé par l'ordre du sieur du Quesnoy.

DESCRIPTION DE L'ÉGLISE.

Nous n'avons aucun renseignement écrit touchant l'église de Moussy avant 1557. Le 13 octobre de cette année une vente est passée de deux arpents de terre par devant de Chars, tabellion de Moussy, à la requête de Guillaume Thomas, tous deux marguilliers, au profit d'Antoine Barjot, seigneur du lieu et premier président au Parlement de Paris, qui doit payer 920 livres, lesquelles devront servir à payer « les bâtiments en train de l'église ».

Un autre premier Président, le Président Hénault, membre de l'Académie française, aussi seigneur de Moussy, fut le parrain de la cloche en 1729.

L'église de Moussy-en-Vexin, ou Moussy du Quesnoy (Moussy-Barjot à la fin du xvi^e siècle et auparavant Moussy-le Perreux, 1526), est placée sous le vocable de Saint-André, actuellement; elle est du doyenné de Marines, qui relève de l'évêché de Versailles, mais avant 1789 elle dépendait du décanat de Magny-en-Vexin. Ce décanat et ceux de Chaumont-en-Vexin, Meulan et Pontoise, formaient le grand vicariat de Pontoise, lequel était sous la juridiction de l'archevêque de Rouen, quoique le Vexin français fit partie de l'Ile-de-France. D'après le pouillé de ce grand vicariat, dressé au commencement du xviii^e siècle (1720), le patron de la cure était l'abbé de Saint-Martin de Pontoise.

Cette église est bien orientée. La nef, le transept et le

chœur indiquent les XII^e et XIII^e siècles ; au XVI^e on a construit la tour en avant de la nef.

EXTÉRIEUR.

Les murs extérieurs sont nus. La façade au-dessus du portail est surmontée par un clocher carré recouvert en dôme, le tout en pierre dans le style du XVI^e siècle.

Portail.

En avant d'une baie en plein cintre, quatre colonnettes isolées, posées deux de chaque côté, avec une niche entre, supportent un fronton brisé orné de sculptures, dont il ne reste pas assez de vestiges pour en donner une explication ; les intempéries et la mauvaise qualité de la pierre les ont fait disparaître presque entièrement.

INTÉRIEUR.

Il se compose d'une nef sans bas-côté, d'un transept et d'un chœur sans allée ; sa forme générale est la croix latine.

Le dessous de la tour est voûté en pierre, avec une clef de voûte ornée de feuillages. Le reste de la nef est plafonné en bois ; le bois n'est ni sculpté ni peint ; le chœur est voûté en pierres.

Nef.

A gauche. — Fonts baptismaux, ensuite chaire à prêcher en bois.

A droite. — Christ de grandeur naturelle en bois peint, en face de la chaire.

La nef communique avec les transepts par trois arcades, deux petites, une de chaque côté à voûte surbaissée, donnant accès chacune dans un transept, et une grande au milieu voûtée en plein cintre montant jusqu'au plafond.

A gauche. — Dans le tympan, peinture murale en assez mauvais état représentant au premier plan la Vierge, robe rouge, manteau bleu, à genoux, dans sa chambre, recevant

la visite du Saint-Esprit : *Ecce ancilla domini*, sur un phylactère. Au second plan, lit à baldaquin et divers autres objets mobiliers. Une colombe nimbée représente le Saint-Esprit.

Au milieu. — Un support en fer forgé soutenant un Christ en fer peint sur une croix noire en bois avec cette légende : *Verbum caro factum est.*

A droite. — Le Père éternel, robe jaune, manteau bleu, donne l'ordre au Saint-Esprit d'aller visiter la Vierge. Ce côté est en plus mauvais état encore que l'autre. La Vierge et le Père éternel sont de grandeur naturelle.

TRANSEPT.

Il est voûté en pierre sans aucun ornement.

Côté gauche.

Sur le mur du chœur, chapelle Saint-André, autel surmonté d'un dais du xiv^e siècle, en bois; sur le haut, quatre animaux fantastiques, un cinquième en retour à droite, au dessous, derrière les statues et les vases sacrés, huit panneaux à serviettes posés sur deux rangs; au milieu, statue en pierre (h. o m. 85), saint Nicolas(?).

A gauche de l'autel.: trois petits enfants, dont un brisé, dans un baquet: groupe en pierre daté 1744 (h. o m. 22).

A droite: Un saint André en croix, statuette en bois peint (h. o m. 50).

Un groupe en pierre, saint Roch (h. o m. 75), costumes de l'époque de Louis XIII; à gauche, un enfant à genoux (h. o m. 25), à droite, un chien tenant un pain à la gueule (h. o m. 30).

PORTE DE LA SACRISTIE.

Dans la sacristie: tabernacle avec une Annonciation sur la porte, bois sculpté, peint et doré, mauvais état.

PILIER DU CHŒUR.

A gauche.

Saint Antoine de Padoue, statue en plâtre (h. 1 m. 10), don des habitants.

PILIER DU CHŒUR.

A droite.

Saint Marcel, statue en plâtre (h. 1 m. 10); don des habitants.

A côté: toile peinte à l'huile (l. 0 m. 35; h. 0 m. 32). Trois anges, déposant l'un une couronne de fer, l'autre une couronne de lauriers, le troisième une épitaphe (caractères allemands). Ecole flamande; donnée il y a une douzaine d'années (1870), par M. de Groizelliez, peintre, état déplorable.

Statue en pierres (h. 1 m. 40), sainte Catherine s'appuyant sur une tour.

CHAPELLE DE LA VIERGE.

Autel surmonté d'un dais en bois, peint en blanc, quatre figures fantastiques, en haut une tête d'ange, deux végétations, une tête d'ange; sur l'autel, la Vierge tient l'enfant Jésus dans ses bras, statue en plâtre.

CHŒUR.

Le chœur est fermé par une grille en bois; le maître-autel plaqué sur le mur du fond a un tabernacle orné de trois statuette en relief: saint André, le bon Pasteur, saint Pierre; celle du milieu est dorée, les autres sont peintes couleur bois.

A gauche: Une peinture à l'huile sur toile (h. 1 m. 40, l. 1 m. 20): une femme en robe rouge, repousse du pied un coffret et implore l'assistance divine; complètement détériorée par l'humidité. (Cette peinture semble avoir

été inspirée par la Magdeleine repentante de Charles Lebrun.)

Dans une niche, saint André.

En pendant à droite, saint Antoine.

Ces deux statues en pierre ont une hauteur de 1 m. 20.

La Mairie de Mousse ne possède aucun objet d'art et, dans la commune, je ne pourrais signaler que les restes du Prieuré, restes qui par leur importance et leur conservation peuvent donner asile à une grande exploitation agricole ; mais c'est une propriété particulière, je n'ai donc pas à m'en occuper.
